



Comité Départemental
de Loir-et-Cher de Tennis de Table

TOURNOI LOISIR RÈGLEMENT

1. Le comité départemental de tennis de table de Loir-et-Cher organise un tournoi réservé aux licenciés « Loisir » et « découverte » qui n'ont pas la possibilité de participer à des compétitions. Sa première édition se déroulera le 14 juin 2025 à Morée.
2. La compétition est réservée aux catégories junior, senior et vétéran. (Les licenciés « loisir » des catégories d'âge inférieur peuvent participer au Balbutop)
3. 5 tableaux sont envisagés :
 - 3.1. Messieurs, quelque soit la catégorie d'âge
 - 3.2. Dames, quelque soit la catégorie d'âge
 - 3.3. Juniors mixte (Hommes et femmes dans le même tableau)
 - 3.4. Seniors mixte (Hommes et femmes dans le même tableau)
 - 3.5. Vétérans mixte (Hommes et femmes dans le même tableau)
4. Chaque participant pourra participer au maximum à deux tableaux. L'engagement est de 5 € par participant, pour 1 ou 2 tableaux. Le montant sera prélevé sur le compte club.
5. Format de la compétition :
 - 5.1. Le format de la compétition sera adapté, par tableau, en fonction du nombre d'inscrits, dans l'objectif de faire jouer le plus de parties possibles.
 - 5.2. Si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible (inférieur ou égal à 5) les compétiteurs seront inclus dans une poule unique.
 - 5.3. Au-delà de ce nombre, la compétition se déroule en deux phases :
 - a) Une phase de poules de 3 ou 4 joueurs
 - b) Une phase de tableau avec classement intégral
6. Horaires : Le pointage des inscrits sera effectué à partir de 10h00 pour un début de compétition à 10h30.
7. RÉCOMPENSES
Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés.
8. INSCRIPTIONS
Les inscriptions sont faites et envoyées par les clubs au moyen de l'imprimé joint lors de l'envoi aux associations. Il n'y a pas d'inscription directe. En effet, le montant de l'inscription sera imputé sur le compte club.
9. Le responsable de la compétition est François Lavaud, Tel : 06 95 91 95 10